

10. Bilans et ajustements

Après le parcours complet du premier groupe de jeunes (1er cycle), le groupe de projet se réunira avec l'accompagnateur afin de faire un bilan de la démarche d'accompagnement, en particulier les aspects suivants:

- Acquisition de connaissances/aptitudes par les éducateurs
- Implication des adultes et des jeunes dans la démarche
- Echange et adoption d'une attitude commune face aux consommations
- Révision des outils internes (documentation, moyens pédagogiques, etc.)
- Autres changements induits

Ce bilan sera l'occasion d'effectuer les ajustements et modifications nécessaires à la pérennité du projet. Par la suite, le groupe de projet pourra continuer le suivi régulier du projet et faire appel à l'accompagnateur ultérieurement s'il en ressent le besoin.

Pour assurer une évolution du projet fidèle aux attentes du départ, le centre de prévention accompagnant rencontrera régulièrement la direction et le groupe de projet afin de faire le point de la situation. Ce sera l'occasion de faire des réajustements nécessaires liés tant à l'évolution de l'institution, en cas de changement de personnel par exemple, qu'à l'évolution des modes de consommation ou des produits.

Exigences de qualité

Afin d'assurer la qualité et la cohérence du projet, l'adaptation de Gouvernail à l'institution doit se conformer aux exigences suivantes :

1. Un cycle se répartit sur une durée minimale de 3 mois mais maximale de 1 an et comprend :
 - Une mise en route avec la lettre à soi-même et un entretien individuel
 - Un parcours de 4 étapes au minimum dans lesquelles :
 - Chaque groupe effectuera au moins un atelier par étape
 - Chaque participant effectuera au moins une tâche individuelle par étape
 - Un bilan de sortie avec la réception de la lettre à soi-même et un entretien individuel
2. La mise en place du projet dans l'institution doit se faire avec l'accompagnement d'un centre de prévention (cf. points 1 à 10 pour un cycle complet).
3. Le centre de prévention accompagnant rencontre régulièrement (au minimum tous les 2 ans) la direction et le groupe de projet afin de faire le bilan de l'évolution du projet et garantir la qualité des prestations

REPER, Secteur Information et projets
Rte du Jura 29
1700 Fribourg
tél: 026 322 40 00
e-mail: projets@reper-fr.ch
www.reper-fr.ch



Gouvernail est soutenu financièrement par:

- Canton de Fribourg, Direction de la santé et des affaires sociales
- Fondation Isabelle Hafen
- Loterie Romande
- Régie fédérale des alcools



Objectifs de l'accompagnement

- Être garant de la cohérence entre Gouvernail, le concept éducatif du foyer et les attitudes du personnel éducatif au quotidien.
- Adapter l'organisation du programme Gouvernail en fonction du type de foyer et de ses possibilités.
- Contribuer à la mise à jour de la documentation et des connaissances liées aux dépendances et aux thèmes de Gouvernail.

Rôle du centre de prévention

Le centre de prévention a un rôle important. En tant qu'accompagnant, il doit veiller à l'atteinte des objectifs précités en apportant ses compétences au niveau de la gestion de projet et de la thématique des dépendances.

Rôle du groupe de projet interne

Le groupe de projet interne à l'institution devrait être représentatif de celle-ci et composé idéalement par des membres de la direction, des éducateurs et d'autres professionnels internes (enseignants, psychologues, etc.). Accompagné et guidé par le centre de prévention, il apportera ses compétences au niveau de la connaissance du public-cible des jeunes et de l'organisation interne du foyer.

Etapas de collaboration

1. Information

Avant toute démarche, l'accompagnateur fait une présentation générale du projet à l'ensemble des acteurs de l'institution et explique les différentes étapes de mise en place.

2. Contrat

Si l'intérêt se confirme, un contrat définissant les prestations de chacun est signé entre le centre de prévention et l'institution. Un modèle est proposé en annexe.

3. Constitution d'un groupe de projet

Pour porter le projet au sein de l'institution, il est nécessaire de créer un groupe de projet interne composé de 3 à 6 personnes motivées. Ce groupe de projet pourra bénéficier de l'accompagnement du centre de prévention pendant la durée du premier cycle. A terme, il gèrera le projet de façon autonome.

4. Inventaire des ressources internes et acquis

En collaboration avec le groupe de projet :

- Faire l'inventaire des différents projets de prévention menés précédemment ou en cours et en examiner le bilan.
- Repérer les compétences des différents professionnels de l'institution en matière de prévention ou d'addictions.
- Passer en revue et mettre à jour les documents d'information, flyers, livres et brochures de prévention au sein de l'institution.

5. Déterminer les besoins de formation des éducateurs

En fonction des ressources et acquis recensés, il s'agit de déterminer les lacunes ou les aspects à travailler avec le personnel éducatif sur les thématiques suivantes :

- Produits et situations à risques.
- Attitude éducative commune et cohérente avec le projet face aux consommateurs de produits interdits dans l'institution.
- Connaissance et utilisation du réseau institutionnel (cf. brochure cantonale de la mallette).

Une formation sur l'utilisation des outils d'animation est proposée en collaboration avec le GREA (voir www.grea.ch).

6. Adaptation de l'outil à la spécificité de l'institution

En fonction du type d'institution, du temps à disposition et de la priorité de la thématique, le groupe de projet :

- Assurera l'intégration de Gouvernail au projet pédagogique de l'institution.
- Adaptera le projet concernant :
 - Le nombre d'ateliers prévus pour chaque thème.
 - La fréquence des ateliers.
 - La durée du parcours Gouvernail.

7. Organisation pratique

Le groupe de projet définit l'organisation pratique du projet au sein de l'institution :

- Définition et attribution des rôles: ateliers en groupe, suivi des tâches individuelles, entretien préalable, bilan final, etc.
- Préparation des lieux où se dérouleront les ateliers.
- Explicitation du mode de communication interne et externe (envers la famille, les parents, le tuteur, l'assistant social ou éventuellement le juge) à adopter.

8. Séance plénière

En collaboration avec le groupe de projet, le centre de prévention organise une séance avec tout le personnel de l'institution. Cette séance en plenum a pour but de répondre aux besoins recensés préalablement sur :

- Une mise à niveau des connaissances de chacun sur les produits.
- Le positionnement de chacun face aux produits.
- Une réflexion sur l'attitude commune à avoir face aux consommations des jeunes.

Cette séance est également l'occasion d'expliquer à chacun le rôle qu'il aura à jouer dans le cadre du projet (avec exercices pratiques).

9. Concrétisation du projet Gouvernail

Une fois l'organisation mise en place, l'accompagnateur peut, au besoin, co-animer ou observer les premiers ateliers en groupe afin de renforcer l'éducateur qui, à terme, assumera l'animation des ateliers de façon autonome.